

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÊCHES PROVENÇALES



ARTICLE 1 : le concours de crèches provençales a pour but de maintenir cette ancienne tradition et encourager les participants à réaliser eux-mêmes leurs crèches.

ARTICLE 2 : les inscriptions sont gratuites. Les bulletins sont disponibles sur la page Facebook de la Commune, à l'accueil de la Mairie et dans les commerces. Ils devront être renvoyés avant le mercredi 23 décembre 2020 soit par mail à concourscrechemouries@gmail.com soit à l'accueil de la mairie (ou dans sa boîte aux lettres).

ARTICLE 3 : le concours de crèches est réservé aux habitants de Mouriès.

ARTICLE 4 : peuvent concourir dans les trois catégories suivantes les :

→ Crèches de famille

→ Crèches d'enfants : crèches réalisées par les enfants de moins de 12 ans.

ARTICLE 5 : les crèches ne devront pas être démontées avant le 11 janvier 2021

Les visites auront lieu du 4 au 8 janvier 2021 entre 10h et 20h.

Le calendrier des visites n'étant pas fixé à l'avance, les candidats ne seront pas prévenus de la date où le jury se rendra chez eux mais il prendra en compte les souhaits de visite dans la mesure du possible.

ARTICLE 6 : les membres du jury sont choisis chaque année par les Commissions Municipales Fêtes et Associations et Culture, Traditions et Patrimoine et ne peuvent concourir.

ARTICLE 7 : le jury jugera les crèches en fonction des critères ci-dessous :

→ l'appréciation générale → le travail personnel → le réalisme → la qualité des maisons

→ les détails → les matériaux utilisés → l'éclairage → la perspective

→ le fond, le décor → le choix des santons → la disposition des santons

ARTICLE 8 : les décisions du jury sont sans appel.

ARTICLE 9 : le concours est doté de prix offerts par la Mairie de Mouriès.

ARTICLE 10 : en participant au concours, chaque participant s'engage à accepter l'utilisation par la ville de Mouriès des photos de leur crèche sur divers supports de communication.

ARTICLE 11 : les prix seront remis aux lauréats fin janvier .



INSCRIPTIONS CONCOURS 2020 DE CRÊCHES PROVENÇALES À MOURIÈS

à renvoyer dûment complété soit par mail à concourscrechemouries@gmail.com

soit à l'accueil de la Mairie (ou dans sa boîte aux lettres)

avant le 23 décembre 2020 minuit

NOM
PRENOM
ADRESSE
Tél Obligatoire
Mail

Jour de visite souhaité (cf règlement art.5)

o du 4 au 8 janvier 2021 entre 10h et 20h

Catégorie dans laquelle vous souhaitez participer (cf règlement art.4)

o Crèche de famille

o Crèche d'enfants

o Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours de crèche

Date et Signature